

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** 

Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)

[Accueil](#) > Viticulture: le champagne sur tous les fronts pour protéger son appellation

Viticulture: le champagne sur tous les fronts pour protéger son appellation

Par © 2013 AFP

Créé le 09/02/2013 08:00

"Il n'est champagne que de Champagne", l'adage a force de loi au Comité interprofessionnel des vins de champagne (CIVC) à Epernay (Marne), qui défend son précieux et luxueux label soumis chaque année à des centaines de tentatives d'usurpation ou de détournement de notoriété.

Pour défendre son appellation, le CIVC s'appuie sur un réseau mondial de 16 bureaux et 70 cabinets d'avocats pour un budget total de 2 millions d'euros.

Plus de 3 milliards de bouteilles de vin effervescent sont produites dans le monde chaque année contre environ 300 millions de cols de champagne, "mais ces 10% focalisent toute l'envie des usurpateurs qui espèrent s'approprier un peu de la notoriété exceptionnelle du champagne qui est le vin le mieux valorisé au monde", constate Charles Goemaere le directeur juridique du CIVC.

Si les contrefaçons sont marginales, ce sont les usurpations légalisées par des pays producteurs de vins mousseux qui nécessitent un "travail diplomatique de longue haleine".

"Nous sommes en négociation constante avec ces états via le ministère de l'Agriculture, l'Inao (Institut nationale de l'origine et de la qualité) et les ambassades pour faire reconnaître l'appellation champagne", explique M. Goemaere.

Entre 2005 et 2012, trente-quatre pays ont ainsi légiféré dans ce sens et interdit aux producteurs de vins effervescents d'utiliser le nom français.

Dernière victoire en date : le Brésil, où le mot champagne était un terme générique depuis 1974, a reconnu l'appellation champenoise en décembre 2012 à l'occasion de la visite de la présidente Dilma Rousseff à Paris.

Selon l'interprofession, le Canada et le Chili devraient être les prochains pays à signer d'ici deux ans des accords de protection.

"Cela va dans le sens de l'histoire, les consommateurs recherchent l'authenticité et la transparence, ils ne veulent pas de faux champagnes. Et c'est d'ailleurs l'intérêt des producteurs étrangers de valoriser par une appellation spécifique leurs propres vins", souligne Thibaut le Mailloux le porte-parole du CIVC.

Restent, selon lui, trois dossiers particulièrement difficiles : les Etats-Unis, la Russie et le

Vietnam où des millions de bouteilles de vins gazéifiés sont consommées lors de la fête du Têt sous l'appellation champagne.

Aux Etats-Unis, une loi de 2006 permet aux vignerons utilisant l'appellation champenoise avant cette date de continuer à le faire à condition de préciser sur l'étiquette la provenance géographique, soit "California champagne" ou "Oregon champagne".

"Ce sont des mousseux d'entrée de gamme vendus entre 4 et 10 dollars, mais les vignerons californiens qui produisent des vins de qualité n'ont pas besoin de notre nom pour exister", précise M. le Mailloux.

"La Russie, qui utilise systématiquement le terme +champanskoïe+ pour près de 250 millions de bouteilles pose également un large problème", regrette-t-il.

Les atteintes au luxueux label ne se limitent pas aux alcools pétillants, le service juridique du CIVC traite chaque année plusieurs centaines de cas de détournement de notoriété; du parasitisme qui touche tous les secteurs, de la cosmétique à la haute technologie en passant par des objets incongrus comme une balayette de toilettes ou encore une boîte de pâté récemment trouvée en Argentine.

"On ne laisse rien passer, tous les cas sont traitées à l'amiable si possible, puis devant les tribunaux si le litige persiste", explique M. Goemaere.

En 1984, le CIVC avait fait condamner la Seita qui commercialisait des cigarettes "champagne", puis en 1993 Yves Saint Laurent pour un parfum du même nom.

"Nous voulons créer un réflexe pavlovien chez le consommateur pour qu'il n'associe le nom champagne qu'avec le vin produit en Champagne", souligne-t-on au CIVC.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : Marie-Ange Genand, juriste au CIVC, le 8 février 2013 à Epernay

Visuel 1:



Auteur :

Légende : Une cave à Champagne le 27 septembre 2011 à Epernay

Visuel 2:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/francemonde/viticulture-le-champagne-sur-tous-les-fronts-pour-protger-son-appellation>